Vol. XX. Saint-Boniface, Manitoba, 31 Decembre 1890 No. 12.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ere insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publicatior.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man. Canada.

REPRODUCTIONS.

LE PASSÉ

L'année, en s'enfuyant, par l'année est suivie.
Encore une qui meurt! Encore un pas du temps!
Encore une limite atteinte dans la vie!
Encore un sombre hiver jeté sur nos printemps!
Le temps, les ans, les jours! mots que la foule ignore!
Mots profonds qu'elle croit à d'autres mots pareils,
Quand l'heure tout à coup lève sa voix sonore,
Combien peu de mortels écoutent ses conseils!

L'homme les use, hélas! ces fugitives heures,
En folle passion, en folle volupté,
Et croit que Dieu n'a pas fait de choses meilleures
Que les chants, les banquets, le rire et la beauté!
Son temps dans les plaisirs s'en va sans qu'il y pense,
Imprudent! est-il sûr de demain, d'aujourd'hui?
En dépensant ses jours, sait-il ce qu'il dépense?
Le nombre en est compté par un autre que lui.

A peine lui vient-il une grave pensée
Quand, au sein d'un festin qui satisfait ses vœux,
Ivre, il voit tout à coup de sa tête affaissée
Tomber en même temps les fleurs et les cheveux;
Quand ses projets hâtifs l'un sur l'autre s'écroulent;
Quand ses illusions meurent à son côté;
Quand il sent le niveau de ses jours qui s'écoulent,
Baisser rapidement comme un torrent d'été!

Alors, en chancelant, il s'écrie, il réclame,
Il dit: "Ai je donc bu toute cette liqueur?
"Plus de vin pour ma soif, plus d'amour pour mon [âme!
"Qui donc vide à la fois et ma coupe et mon cœur?"
Mais rien ne lui répond! Et triste et le front blême,
De ses débiles mains, de son souffle glacé,
Vainement il remue, en s'y cherchant lui-même,
Ce tas de cendre éteint qu'on nomme le passé!

VICTOR HUGO.

LE PAPE ET LES RÉPUBLIQUES

LA POLITIQUE PONTIFICALE

Plusieurs évêques français se sont adressés à Léon XIII pour savoir quelle attitude ils devaient prendre dans l'agitation causée par les déclarations du cardinal Lavigerie. Le pape a chargé le cardinal Rampolla de répondre. La lettre, écrite en latin, est adressée au premier des évêques.

Le pape fait rappeler l'encyclique de Grégoire XVI à propos de la guerre en Espagne. Cette encyclique déclare que le Saint-Siège reconnait les gouvernements constitués, sans que cette reconnaissance implique une approbation des principes qui ont présidé à leur installation. Il s'efforce de démontrer le peu de fondement et l'injustice de l'accusation pesant sur les catholiques qu'on tient à considérer comme adversaires du régime actuel en France, pour la seule raison que ce sont des catholiques, comme si être catholique était forcément synonyme d'être adversaire de la République.

La lettre ne parle pas du cardinal Lavigerie et devra être publiée pour servir de réponse aux autres évêques qui se sont adressés au Saint-Siège: elle est non-seulement faite pour la France, mais aussi pour répondre à ceux qui disaient que le Vatican s'était trop empressé de reconnaître la République brésilienne.

L'AUBERGE BLANCHE.

Il y avait autrefois au Ponthon, une auberge que l'on appelait l'*Auberge Blanche*, à cause de la couleur de la façade. Les aubergistes étaient d'honnêtes gens qui faisaient leurs Pâques tous les ans, et on n'avait pas besoin de compter après eux. Les voyageurs descendaient à l'*Auberge Blanche*, et les chevaux connaissaient si bien la porte de l'écurie qu'ils s'y arrêtaient d'eux-mêmes.

Le *décapiteur des moissons* avait commencé à rendre les jours tristes et courts. Un soir que Floch, le maître de l'*Auberge Blanche*, était à la porte, un voyageur, qui avait l'air d'un homme d'importance, et montant un beau cheval qui n'était pas du pays, s'arrêta près du seuil, porta la main à son chapeau, et dit à l'aubergiste:

—Je voudrais à souper et une chambre pour moi seul.

Floch tira d'abord sa pipe de sa bouche, puis son chapeau de dessus sa tête, et répondit:

—Dieu vous bénisse, monsieur! vous aurez à souper; mais, pour une chambre à vous seul, nous ne pouvons vous en donner, car nous avons là-haut six muletiers qui s'en retournent à Redon, et ils ont pris les six lits de l'*Auberge Blanche*.

Le voyageur dit alors:

—Mon Dieu, brave homme, tâchez que je ne reste pas dehors. Les chiens ont un chenil; il n'est pas juste que les chrétiens ne trouvent point où coucher par un temps comme celui-ci.

—Monsieur l'étranger, répondit Floch bien marri, je ne sais que vous dire, sinon que l'auberge est pleine et qu'il reste seulement que la chambre rouge.

—Eh bien, donnez-la moi répliqua l'inconnu.

Mais l'aubergiste se gratta la tête et devint triste, car il ne pouvait donner la chambre rouge au voyageur.

—Depuis que je suis à l'*Auberge Blanche*, dit-il enfin, il n'y a jamais eu que deux hommes qui ont couché dans cet endroit, et le lendemain, leurs cheveux se trouvaient blancs, de noirs qu'ils avaient été la veille.

Le voyageur regarda l'aubergiste.

—Avez-vous donc des morts qui reviennent chez vous, brave homme? demanda-t-il.

—Il y en a, murmura Floch.

—Alors, à la grâce de M. le bon Dieu et de madame la Vierge! Faites-moi du feu dans la chambre rouge et bassinez mon lit, car j'ai froid.

L'aubergiste fit ce qui lui était ordonné.

Quand il eut soupé, le voyageur souhaita une bonne nuit à tous ceux qui étaient à table et il monta dans la chambre rouge. L'aubergiste et sa femme, tout tremblants, se mirent en prières.

Cependant l'étranger était arrivé à l'endroit où il devait coucher et il regarda autour de lui.

C'était une grande chambre couleur de feu, avec de grandes taches luisantes sur le mur, si bien qu'on l'aurait crue peinte avec du sang encore frais. Dans le fond, il y avait un lit carré qu'entouraient de grands rideaux. Le reste était vide, et l'on entendait le vent qui soufflait tristement dans la cheminée et dans les corridors, comme la voix des âmes demandant des prières.

Le voyageur se mit à genoux, parla tout bas à Dieu, puis se coucha sans crainte. Bientôt il s'endormit.

Mais voilà qu'au moment où minuit sonnait à l'église éloignée, il se réveilla et il entendit les rideaux qui glissaient sur leurs gaules de fer et qui s'ouvraient à sa droite.

Le voyageur voulut descendre du lit; ses pieds heurtèrent quelque chose de froid, et il recula effrayé!......

Il y avait là, devant lui, un cercueil avec les quatre cierges aux quatre coins, et, par-dessus, le grand drap noir semé de larmes blanches!

L'étranger s'élança de l'autre côté du lit; aussitôt le cercueil s'y trouve transporté et lui barre, de nouveau, le passage.

Cinq fois il essaya de sortir, et cinq fois la bière se plaça sous ses pieds, avec les cierges et le drap noir.

Le voyageur comprit que c'était un mort qui avait sa demande à faire: il se mit à genoux dans son lit, et, après s'être signé:

—Qui es-tu, mort? dit-il: Parle! c'est un chrétien qui t'écoute.

Une voix sortit du cercueil, et dit:

—Je suis un voyageur, assassiné ici par ceux qui tenaient l'auberge avant l'homme qui y demeure maintenant: je suis mort en état de péché, et je brûle dans le purgatoire.

—Que veux-tu, âme en peine, pour te soulager?

—Il me faut six messes dites à l'église de Notre-Dame du Folgoat, par un prêtre en étole noire et blanche; puis, un pèlerinage fait en mon intention, par un chrétien, à Notre-Dame de Rumengol.

—Tu auras tes six messes, âme en peine, et, moi qui suis un chrétien, j'irai en ton intention faire un pèlerinage à Notre-Dame de Rumengol.

A peine le voyageur avait-il parlé ainsi que les cierges s'éteignirent, les rideaux se fermèrent, et tout rentra dans le silence.

L'étranger passa la nuit en prières.

Le lendemain, il raconta tout à l'aubergiste, puis il lui dit:

—Brave homme, je suis M. de Rohan, de famille noble s'il en est en Bretagne. J'irai faire un pélérinage à Rumengol, et je paierai les messes. Ne vous inquiétez donc plus, car l'âme en peine sera délivrée.

Un mois après, la chambre rouge avait perdu sa couleur de sang, elle était redevenue blanche et gaie comme les autres, et l'on n'y entendait plus d'autre bruit que celui des hirondelles qui nichaient dans la cheminée; on n'y voyait plus autre chose que trois lits et un crucifix

Le voyageur avait tenu sa parole.

EMILE SOUVESTRE.

Le Manitoba.

Mercredi, 31 Decembre 1890.

1890-91

La fin de cette journée nous amènera aussi la fin de l'année 1890. Nous ne nous arrêterons pas à considérer ce que les douze mois écoulés ont donné au monde en général de bonheur ou de malheur, nous nous contenterons de dire rapidement ce qu'ils ont été pour nous descendants de race française et pour tous les catholiques de Manitoba.

La persécution organisée dès 1888 par l'administration Greenway-Martin a continué avec plus d'acharnement que jamais. Après les mille et mille misères qui nous ont été suscitées, la destitution en bloc des employés de notre nationalité, après l'abolition de la langue française comme langue officielle, l'on s'est tourné contre nos écoles, et une loi inique, une loi injuste, une loi persécutrice s'il en fût jamais, était introduite en parlement au mois d'avril dernier par le procureur-général Martin et adoptée par une majorité servile. Dieu sait si nous avons reclamé contre l'injustice qui nous était faite: requêtes sur requêtes, résolutions sur résolutions furent signées, passées et adressées aux autorités compétentes. Encore davantage: toute notre population ayant à sa tête nos laïques les plus influents s'est formée en un congrès national le 24 juin dernier et a protesté le plus énergiquement possible contre la violation de droits imprescriptibles, de droits qui nous sont garantis par la constitution du pays elle-même.

Tous nos appels ont été vains jusqu'ici, ou plutôt n'ont été suivis que par une recrudescence de vexations de toutes sortes à notre égard. Nous avons encore enduré. Nous avons poussé la patience jusqu'aux dernières limites possibles, dans la crainte d'augmenter les mécontentements et de donner occasion à des actes de violence. Nos lecteurs pourront voir parce que nous écrivons dans l'article qui suit celui-ci, ce qui s'est passé à Saint-Charles et ce qui, par conséquent, pourrait se faire ailleurs; alors nous n'avons que ce conseil à donner: Que par tout on se tienne sur ses gardes. Soutenons nos écoles envers et contre tous. Espérons sans doute que justice nous sera rendue, mais en attendant n'amoindrissons pas l'excellence de notre cause par des compromis ou des craintes dont nos adversaires seraient trop heureux. Il nous faut des écoles catholiques et pas un catholique digne de ce nom n'acceptera autre chose pour ses enfants.

C'est avec cette pensée consolante qu'à l'occasion de la nouvelle année *Le Manitoba* présente ses meilleurs souhaits à tous ses lecteurs, et qu'il les prie de croire aux vœux sincères qu'il forme pour leur parfait bonheur.

INFAMIE

Voici venir les tristes résultats de la loi Martin sur les écoles.

La paroisse de Saint-Charles est en partie protestante et en partie catholique. La population de cette paroisse vivait en parfaite harmonie. Chaque section avait son école particulière, et la chose était d'autant plus naturelle que les deux groupes de population sont presqu'entièrement séparés, et que les protestants eux-mêmes reconnaissent qu'il faut deux écoles.

L'école catholique compte quarante enfants tandis que l'école protestante n'en a qu'une vingtaine. Au terme de la loi Martin, l'école catholique et ses commissaires doivent disparaître et les commissaires protestants deviennent commissaires des deux écoles, avec la différence cependant que l'école protestante continuera d'être école protestante et que l'école catholique cessera d'être catholique, quoique les parents, les enfants et l'institutrice soient tous catholiques. De plus, les parents catholiques en perdant leur droit de faire instruire leurs enfants catholiquement, sont obligés de faire une partie des frais de l'instruction des enfants protestants, au point que ces contribuables catholiques tout en perdant les avantages d'une école suivant leurs goûts, sont obligés de payer des taxes scolaires bien plus élevées que ce qu'ils ont payé jusqu'à ce jour.

Il faut supposer les catholiques plus moutons qu'ils ne le sont, nous espérons, pour croire qu'ils vont accepter un pareil ordre de choses. Nous disons sans hésitation aucune que tous les catholiques de Manitoba doivent s'unir comme un seul homme et employer tous les moyens légitimes pour empêcher qu'une pareille infamie se consomme. Nous ne ferons point l'inconvénance de prévenir les décisions des tribunaux, mais la loi nous parait si évidemment inique que nous avons le droit de ne point l'accepter tant que sa constitutionnalité n'aura pas été reconnue.

Voilà le trouble qui va commencer dans des localités où il a été inconnu jusqu'aujourd'hui. Voilà que des antipathies de race et de religion vont surgir au milieu des populations qui les ignoraient, et tout cela parceque le procureur-général Martin a réussi à faire passer une loi injuste et vexatoire.

Nous invitons nos confrères qui ont à cœur de défendre les opprimés d'élever la voix avec nous et de porter ces faits à la connaissance de leurs lecteurs, espérant que ces derniers tireront les conséquences qui en découlent naturellement, et qu'on ne tolèrera pas que le mois d'avril arrive sans avoir obtenu que le gouvernement fédéral nous protège contre les effets d'une loi si préjudiciable aux vrais intérêts de la province et de toute la Puissance.

UN DES EFFETS DES LOIS PERSECUTRICES DU GOUVERNEMENT GREENWAY-MARTIN

Par une loi passée à la dernière session, toutes nos fêtes d'obligation catholiques ont été abolies et nous sommes forcés d'agir ces jours-là tout comme aux jours ordinaires, lorsque les lois nous le commandent. Or, par la loi municipale, il est décrété que la première séance régulière des conseils municipaux aura lieu le premier mardi de janvier, et ce jour cette année tombant le 6, fête des Rois, les membres élus de nos corporations devront se réunir pour être assermentés et prendre leurs sièges.

C'est au gouvernement si libéral des Greenway, des Martin et des *ejusdem farinæ* que nous devons d'être dérangés dans nos fêtes d'obligation, qui étaient respectées autrefois.

L'HON. JUGE DUBUC

L'éloge de l'hon. juge Dubuc n'est pas à faire. Ses qualités de citoyen intègre et honorable et de jurisconsulte éminent sont connues de tous. Son humilité est égale à sa science, aussi, la démonstration dont il a été l'objet vendredi dernier a-t-elle été la juste, mais bien faible récompense des nombreux services qu'il a rendus à la société.

Le juge Dubuc est né à Saint-Rémi, comté de Napierville, P. Q., le 26 décembre 1840; c'était donc vendredi dernier le 50ème anniversaire de sa naissance. A cette occasion, un grand nombre de citoyens de cette ville et des environs se réunissaient chez M. H. F. Despars, pour de là se rendre à la résidence de Son Honneur, afin de lui présenter leurs hommages et un magnifique cadeau consistant en une montre en or d'une grande valeur, portant à l'extérieur le monogramme du juge, J. D., et l'inscription suivante à l'intérieur:

PRÉSENTÉE A L'HON. JOSEPH DUBUC, JUGE SENIOR DE LA COUR DU BANC DE LA REINE, PAR SES COMPATRIOTES, LE 26 DÉCEMBRE 1890, 50ÈME ANNIVERSAIRE DE SA NAISSANCE.

La présentation a été faite par l'honorable sénateur Girard, qui sut bien exprimer les sentiments de tous à l'égard de Son Honneur.

M. le juge pouvait à peine contenir son émotion et remercia chaleureusement ses nombreux amis de cette marque d'amitié et d'estime pour, ajouta-t-il, quelqu'un qui n'a fait que son devoir comme citoyen.

Jusqu'ici, la carrière de l'hon. juge Dubuc a été bien remplie, particulièrement durant les vingt dernières années. Arrivé à Manitoba en 1870, Son Honneur a successivement occupé les positions suivantes: élu député à la législature provinciale au commencement de 1871, il fut ensuite élu président de la chambre, puis appelé à faire partie de l'administration en qualité de procureur-général. M. le juge a aussi fait partie du conseil des Territoires du Nord-Ouest et a été l'aviseur en loi de cette administration.

Pendant la même période, Son Honneur a également été surintendant de l'instruction publique, commissaire pour le règlement des réclamations des anciens propriétaires, au sujet des droits de commune, etc.

En 1878, les électeurs de Provencher l'élisaient par acclamation pour aller les représenter à la chambre des communes, et, l'année suivante, à la mort de l'hon. juge Bétournay, M. Dubuc fut nommé juge puisné de la cour du Banc de la Reine de cette province. Depuis cette époque, tous les juges qui l'ont précédé sur le Banc sont décédés, en sorte que Son Honneur est aujourd'hui le plus ancien juge de la province.

La démonstration de vendredi dernier est bien méritée, et les citoyens qui y ont pris part n'ont qu'à se féliciter d'avoir rempli leur devoir.

Nouvelles Politiques

Le ministre des finances vient de recevoir de Sir Charles Tupper copie d'une lettre d'un commerçant d'œufs de Londres, dans laquelle il dit qu'il a reçu six consignations d'œufs canadiens depuis le 1er septembre. Il annonce que ces œufs ont donné entière satisfaction, et il est convaincu qu'avec un emballage soigné, on peut établir un fort commerce entre Londres et le Canada pour l'an prochain.

Il dit: "J'ai eu quelque difficulté à placer la première consignation, mais depuis que la qualité en est connue sur le marché, ces œufs se vendent sur le champ."

Tous les ministres de la province sont à Winnipeg cette semaine, c'est la première fois depuis plus de six mois.

L'hon. M. Greenway est de retour de son voyage d'Angleterre, où il était allé pour établir une agence d'immigration.

La mort de M. Dessaint cause une deuxième vacance dans la députation de la province de Québec au fédéral: celle de Portneuf et celle de Kamouraska.

Le gouvernement a refusé aux sauvages d'Ontario et de Québec leur demande d'en revenir à l'ancien système et de les laisser élire eux-mêmes leurs chefs.

M. Linière Taschereau, a été choisi comme candidat par les conservateurs du comté de Portneuf. Cette élection aura lieu prochainement.

La date officielle du recensement de tout le Canada est fixée au 6 avril 1891.

Il est fortement question de M. Thomas Chapais, l'éminent rédacteur du *Courrier du Canada*, comme candidat dans le comté de Kamouraska. Le père de M. Chapais a longtemps représenté ce comté au parlement.

Depuis le scrutin du 22 février 1887, cinquante-deux circonscriptions électorales ont été appelées de nouveau à se prononcer sur la politique du gouvernement d'Ottawa, et quarante et une se sont déclarées favorables à cette politique.

On dit que Sir Hector Langevin a l'intention de demander à ses collègues d'accorder à madame Dessaint l'indemnité parlementaire à laquelle son regretté mari aurait eu droit pour la prochaine session.

LES INDIENS AUX ETATS-UNIS

La petite guerre commencée par les Indiens des Etats-Unis menace de prendre des proportions alarmantes. La mort tragique du Bœuf-Assis (Sitting Bull) semble avoir porté à la vengeance tous les Peaux-Rouges des plaines de l'ouest.

Lundi, un engagement a eu lieu et une dépêche d'Omaha mande qu'une bataille en règle a été engagée entre les soldats réguliers et les Indiens retranchés à un endroit connu sous le nom de "Mauvaise Terre." Un officier et cinq soldats ont été tués, un autre officier et quinze soldats sont blessés et un grand nombre de sauvages ont été aussi massacrés. Ces derniers étaient les agresseurs et ont surpris les soldats au moment où l'on croyait le calme rétabli.

On croit que cette dernière bataille va être suivie d'un massacre général de ces pauvres infortunés. Les troupes se préparent à une extermination.

Quel contraste entre l'administration canadienne et celle des Etats-Unis! Si on traitait mieux les indiens chez nos voisins, on n'aurait pas à déplorer aujourd'hui ce qui arrive.

Il n'y a pas longtemps, de l'autre côté de la frontière, on signait une protestation, adressée au Czar de Russie, pour lui reprocher la cruauté de son gouvernement en Sibérie. Cependant au Etats-Unis on égorge de pauvres êtres humains après les avoir volés, pillés et réduits à la famine, simplement parceque ne pouvant supporter plus longtemps ces mauvais traitements ces derniers osent lever la tête pour demander grâce.

LE JOUR DE NOEL

Nous avons eu la Messe de Minuit à la cathédrale, chantée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface. L'église était magnifiquement décorée, et la crèche, surtout, mérite une mention toute spéciale. Les cantiques de Noël, que nous sommes toujours heureux d'entendre en ce grand jour, ont été chantés.

Plusieurs centaines de personnes s'approchèrent de la Sainte Table pour y prendre le pain des forts, puis, après la messe, Mgr a donné la bénédiction papale accompagnée des indulgences ordinaires.

L'ECOLE INDUSTRIELLE

Dimanche, vers les deux heures p.m., avait lieu la bénédiction de l'école industrielle, qui vient d'être érigée à Saint-Boniface, par le gouvernement fédéral, sous les auspices des autorités religieuses catholiques.

Cette école est destinée à l'éducation et à l'instruction des enfants du sexe masculin recueillis parmi les diverses tribus sauvages de la province.

Là, ces enfants apprendront aussi à travailler de leurs mains pour pouvoir plus tard être en état de vivre par eux-mêmes et être utiles même à la société.

Cette institution sera sous la direction des bonnes Sœurs de la Charité, toujours prêtes à se dévouer aux bonnes œuvres. Espérons qu'elles obtiendront ici le même succès qu'elles ont obtenu à Qu'Appelle, où près de 200 enfants reçoivent sous leurs soins et sous la direction du Rév. Père Hugonnard une éducation solide et en rapport avec leurs besoins.

Dimanche donc, Mgr l'Archevêque, malgré sa faible santé, se rendait à la nouvelle institution, située sur l'avenue de Meuron, en arrière de la cathédrale, et assisté du Très Révérend Père J. Allard, V. G., O. M.I., et du Rév Père Renaud, S. J., Recteur du Collège, de cette ville, bénissait la maison de la cave au grenier. Deux jeunes Indiens portaient les flambeaux, et il y avait aussi dans la foule, réunis pour l'occasion, plusieurs sauvages qui paraissaient joyeux de l'établissement d'une maison de refuge et d'éducation pour leurs enfants.

Après la cérémonie, Mgr Taché voulut bien dire quelques mots pour expliquer aux personnes présentes le but de cette fondation et les avantages que pourront en retirer les sauvages chrétiens.

Cette œuvre, Mgr ne l'a pas dit, mais nous pouvons le dire, est la sienne même. Et, si le gouvernement fédéral en a fourni une partie des moyens, c'est grâce aux instances de notre zélé pasteur qui ne néglige rien pour affermir et conserver la foi des âmes confiées à ses soins, fussent même les âmes de pauvres indiens.

Nouvelles Religieuses

Le *Gaulois* annonce que le Pape Léon XIII aurait maintenant le désir d'offrir le chapeau de cardinal au Père Montsabré, le célèbre prédicateur de Notre-Dame.

La *Semaine Religieuse* de Montréal annonce que Mgr l'Archevêque de Montréal a remporté un succès complet à Rome, et atteint de *toutes manières* le but de son voyage.

Il est dit spécialement que le diocèse reste intact, que le plan de la division proposée a été *rejeté unanimement* par les cardinaux, et enfin que le Pape a signé un décret confirmant cette décision.

D'après le dernier recensement, les Etats-Unis comptent 131 sectes. Cette variété doit être suffisante pour contenter tous les goûts.

Samedi, le 20 courant, Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, a fait au Grand Séminaire de Montréal, entre autres ordinations les suivantes:

Sous-diaconat:—MM. Elie Joseph Auclaire, Montréal; Napoléon Joseph Ferland, Montréal; Avila Joseph Majeau, Montréal; Noé Rémillard, Montréal; Arthur Jean-Baptiste Desnoyers, Montréal; John Joseph Horsfield, Dubuque; Edouard Auguste Lefebvre, Grand Rapids; John Edward Clark, Hartford; Venant Arthur St. Germain, Nicolet; Ronald John McEachen, Pontiac; Paul Marie Joseph Benoit, Saint-Hyacinthe; James John Toomey, Saint-Louis; William Henry Adrain, Springfield; Michael Augustin Griffin, Springfield; James Joseph Howard, Springfield; Albert John Hayes, Syracuse.

Diaconat:—MM. Joseph Charles Allard, Joseph Grégoire Bastien, Alfred Joseph Laliberté, Joseph Siméon Larocque, Alphonse Joseph Préfontaine, Montréal; Martin Joseph Hogan, Brooklyn; Michael Alexis O'Keefe, Wilfrid Emmanuel Sormany, Chatham; James Joseph Fitzpatrick, Dubuque; Frère Marie Cléophas, ordre de Citeaux.

Prêtrise:—MM. Euclide Joseph Brien, Wilbrod Joseph Chauvin, Joseph Henry Forbes, Octave François Lagacé, Arthur Albert Larue, Morty Louis Shea, Montréal; Charles Bernard Lechtenberg, Gerbard Henry Luhersman, Dubuque; James Joseph Egan, Hartford, Hormisdas Joseph Bellefleur, Manchester; Michael William Holland, Ogdensburg; Louis Philippe Desmarais, Oregon City; Alexandre Roch Giroux, Saint-Boniface; Michael James Ahern, Léon Joseph Caisse, James Joseph Farrell, John Andrew Fitzgerald, Hormisdas Hamelin, Thomas Patrick McDonnell, Cornelius Aloysius Sullivan, Springfield.

Correspondance

L'INDUSTRIE LAITIERE

Monsieur le Directeur,

On a récemment demandé d'émettre mon opinion en ce qui concerne l'emploi du crémomètre ou éprouvettes en verre gradué, que l'on emploi quelquefois dans l'expertise du lait. J'ai l'honneur de transmettre au public, par l'entremise de votre estimable journal, la réponse suivante:

Valeur du crémomètre ou éprouvettes dans l'expertise du lait.

Peut-on avec justice payer le lait d'après les résultats de l'épreuve par le crémomètre?

L'emploi du crémomètre seul est nulle part considéré comme une méthode d'éprouver le lait. Le crémomètre ou éprouvette est un accessoire très imparfait de la méthode d'expertise appelée "Lactodensimètre," c'est-à-dire que l'éprouvette ou cremomètre fait partie du nombre des instruments requis pour aider à reconnaître les falsifications du lait par la méthode du Lactodensimètre.

Le crémomètre ou éprouvette est un tube de verre gradué, dans lequel on met crémer du lait en le laissant reposer pendant 24 heures à une basse température. L'échelle graduée que porte ce tube indique le percentage de crême qui s'élève à la surface du lait. C'est simplement l'écrémage par la méthode naturelle en laissant reposer le lait dans un vase gradué.

Or l'écrémage du lait par cette méthode naturelle est influencé par un grand nombre de circonstances. La quantité de crême qui s'élève à la surface du lait contenu dans l'éprouvette dépend:

1o De la race des animaux.
2o De la condition physiologique des bêtes qui composent le troupeau.
3o De leur état de santé.
4o De leur nourriture.
5o Du temps écoulé depuis le vêlage.
6o De l'âge du lait.
7o De sa propreté, de son état sanitaire.
8o De la température du lait, au moment de la mise en écrémage.
9o De la température du local qui le contient.
10o D'un refroidissement lent ou subit.
11o Du degré de refroidissement du lait avant la mise en écrémage.
12o Des changements atmosphériques.

Une vache malade, une vache apparemment saine et donnant du lait malsain, un froid intense, une chaleur extrême, un orage électrique empêchent la crême de monter à la surface du lait contenu dans l'éprouvette; de même que le lait du soir refroidi et agité, donnera moins de crême que celui du matin.

Des expériences répétées ont amplement démontré ces faits. Je reproduis à ce sujet le résultat des expériences du Prof. Wm. Brown, du collège d'agriculture de Guelph. (Rapport de 1885).

"Deux échantillons de lait reconnu être parfaitement sain et pur furent mis dans des crémomètres, en écrémage, dans des conditions identiques en ce que concerne la température, etc. L'un donna 7 0/0 de crême et l'autre 16 0/0. Mais ce n'est pas tout, la crême obtenue au crémomètre n'a pas toute la même valeur. "Deux volumes de crême de même quantité furent barattés; le premier donna 30 0/0 de beurre, et le dernier donna 45 0/0."

"Dans le même rapport, on voit qu'un échantillon de lait montrant 10 0/0 de crême au crémomètre, donna 2.78 0/0 de beurre par l'analyse chimique, tandis qu'un autre échantillon montrant 6 0/0 de crême au crémomètre, donna 3.55 0/0 de beurre par l'analyse chimique.

On voit par là qu'un lait montrant peu de crême au crémomètre ou éprouvette, peut réellement contenir plus de beurre qu'un autre lait montrant beaucoup de crême dans le même instrument.

Voici ce que dit à ce sujet le Prof. Voelcler, de Londres, Angleterre. Je cite le texte anglais:

"Many persons are misled in regard to the quality of milk, from the amount of cream thrown up. Hence in setting samples of milk in the creamometer, erroneus conclusions are not unfrequently drawn from the percentage of cream indicated. I analysed four samples of cream, so obtained, in which the butter fat varied from 18 to 33 0/0, while other sample have shown that some cream contains 56 0/0 in butter."

Il est donc ci-haut clairement démontré qu'on ne peut considérer le crémomètre comme un instrument sur lequel on puisse compter.

A l'appui de cette assertion je citerai les autorités suivantes:

"AMERICAN DAIRYMAN, Dec. 15, 1885.

"The cream tube called creamometer, is unreliable for testing milk."

Prof. A. S. Heath in Jersey Bulletin:

"Cream like milk, is not to be estimated in quality by its volume."

Major Henry E. Alvord, President of the society for the promotion of science, Boston, Mass.:

"The test tube or creamometer, is no longer regarded as of value."

Il s'en suit que le crémomètre ou éprouvette surtout quand il est employé seul, a peu de valeur pour déterminer la richesse du lait. Les résultats donnés par cet instrument ne peuvent donc pas servir de base au paiement du lait d'après sa valeur en beurre. Le fait est que nulle part cet instrument est employé dans ce but.

Bien respectueusement,

S. M. BARRÉ.

ELECTIONS MUNICIPALES

MUNICIPALITÉ DE RITCHOT

Voici le résultat complet des élections de cette municipalité:

Préfet—M. John Kenny, de Saint-Norbert.

Conseillers—MM. James Rowan et Patrice Charette, de Saint-Norbert; Duncan McDougall et Joseph Joyal, de Sainte-Agathe.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LAURENT

Voici le résultat du vote pour l'élection d'un préfet:

Pour A. G. Hepworth.

Quartier No. 1	26
" 2	8
" 3	35
" 4	30
Total	99

Pour J. M. J. Mulvihill.

Quartier No. 1	84
" 2	3
" 3	25
" 4	20
Total	132

Pour F. Rae.

Quartier No. 1	...
" 2	...
" 3	32
" 4	...
Total	32

Majorité de 33 voix pour Rév. J. M. J. Mulvihill.

MUNICIPALITÉ DE MONTCALM

Résultat de la votation pour l'élection des membres du conseil de cette municipalité:

Préfet—M. Adolphe Fortier l'a emporté sur M. Ephrem Marion par cinq voix de majorité. Le premier a obtenu 204 voix et le second 199.

Des sept candidats sur les rangs pour être conseillers, MM. Onésime Bordeleau, Johnny Boiteau, Xavier Sarrasin et I. H. Warner ont été élus. MM. Morrissette, L'Ecuyer et Irvine ayant obtenu la minorité des voix.

PERSONNEL

Mme N. E. Germain et sa fille Melle Flora Germain, revenues d'Ottawa dernièrement, sont en visite chez M. N. Germain, de cette ville.

Madame N. D. Gagnier, de Winnipeg, est partie samedi dernier pour aller passer quelques semaines au milieu de sa famille à Lévis, Qué.

M. Jules Marion, revenu d'Europe dernièrement, est arrivé de Leroy, Dak., samedi, pour passer quelques jours parmi ses amis de Saint-Boniface.

M. et Mme de Linarès, de Saint-Pierre, étaient en cette ville hier.

Son honneur le lieutenant-gouverneur Royal, revenant d'Ottawa, est passé hier à Winnipeg, en route pour Régina.

M. E. L. Prieur est parti samedi soir pour Montréal, appelé au chevet de son père, M. F. X. Prieur, l'un des patriotes de 1837, qui est mourant.

M. le vicomte de Nanteuil, arrivé il y a quelques jours avec M. de la Houplière, est reparti pour la France avant-hier, après avoir visité ses fermes, à Saint-Pierre-Jolys. M. de la Houplière doit passer l'hiver à Saint-Pierre.

DECES

BEAUBIEN—En cette ville, le 19 courant, à l'âge de 3 ans, 6 mois et 11 jours, Pierre Etienne Antonin, enfant bien-aimé de M. Jos Beaubien, de cette ville.

MARTEL—A l'Hôpital de Saint-Boniface, le 27 courant, à l'âge de 25 ans, Alexandre Martel, de Saint-Vital.

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER GRAND CENTRAL DU NORD-OUEST.

AVIS est donné par le présent qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte modifiant la charte de la Compagnie de chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest, et l'acte qui la ratifie, en donnant pouvoir à la compagnie, au moyen d'un règlement passé à cet effet, de fixer le nombre de directeurs qui constitueront un quorum pour la transaction des affaires de la compagnie, et pour d'autres fins.

Par ordre,

ARTHUR CODD, Secrétaire.

9i 31.12

AVIS.

Avis est donné par le présent que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant la Compagnie du chemin de fer de l'Amérique Britannique du Nord, lui donnant le pouvoir de construire et exploiter un chemin de fer allant de Winnipeg à la rivière Saskatchewan, et se prolongeant jusqu'à la Baie d'Hudson, avec tous pouvoirs conférés par "l'Acte des chemins de fer," et de construire et exploiter des lignes de télégraphe et de téléphone, et avec pouvoir de construire, noliser et naviguer des navires à vapeur et autres, et de construire et exploiter tous les travaux nécessaires s'y rattachant, et aussi avec pouvoir d'acquérir la ligne de la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et de prendre des arrangements avec les porteurs d'obligations de ce chemin.

KINGSMILL, SYMONS, SAUNDERS, ET TORRANCE.
Solliciteurs des requérants.

Toronto, 1er décembre 1890.

9i 10.12

AVIS.

d'Incorporation de Chemin de Fer

Avis est par les présentes donné que demande sera faite ou Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un acte pour incorporer une compagnie devant être nommée "*La Compagnie de Chemin de fer Winnipeg et Duluth*," avec pouvoir de construire, équipper, maintenir et tenir en opération une ligne de chemin de fer, à partir le ou près de la cité de Winnipeg, dans une direction sud-est jusqu'à certain endroit de la frontière internationale, dans la province de Manitoba, sur le ou près du Lac des Bois, et avec les pouvoirs ordinaires de construire des lignes de télégraphe ou de téléphone ou les deux, pour fins commerciales ou de voies ferrées, et tous les ponts nécessaires sur les rivières navigables; de s'amalgamer, se raccorder avec ou obtenir le droit d'opérer sur aucune ligne ou lignes de chemin de fer, et de faire des arrangements pour le traffic ou autre chose avec une compagnie de chemin de fer ou autres compagnies, et avec tous les autres pouvoirs, droits et privilèges, ordinaires et nécessaires, y compris les pouvoirs énumérés dans l'Acte des Chemins de Fer.

HOUGH & CAMPBELL,
Solliciteurs des Requérants,
Winnipeg.

Daté à Winnipeg, ce 23 octobre, 1890.

9i.5.11.90

A LA POPULATION FRANCAISE DE MANITOBA !

:o:

Nous avons l'honneur d'annoncer à nos compatriotes que nous venons d'ouvrir, au

No. 278 Rue Main, a Winnipeg, en face du nouvel hotel du Northern Pacific

Un Nouveau Magasin avec un assortiment des plus variés de

FERRONNERIE, FERBLANTERIE, PEINTURES, FER DE TOUTE DIMENSION, ETC., ETC.

:o:

Nous attirons surtout votre attention, à l'approche de l'hiver, sur notre stock considérable de **POELES ET FOURNAISES** de toutes sortes, que nous vendrons à des prix extrêmement réduits.

Nous espérons pouvoir compter sur votre ferme appui et tâcherons de le mériter en vendant à très bas prix et en usant de la plus grande intégrité dans toutes nos transactions.

Vos dévoués,

3m 3 9 90

DESPARS & BLEAU.

Choses et Autres

M. Lafrance, trésorier de la cité de Québec, a gagné son procès contre MM Pacaud et Langelier qui sont condamnés à des dommages-intérêts dont le total est de $250.00.

De bonne heure jeudi matin, le feu a pris aux écuries de la compagnie des chars urbains, sur la rue Saint-Jean, à Québec, et les a réduites en cendres. Vingt chevaux ont péri dans les flammes. Le feu a aussi consumé une grande quantité de foin, des harnais et des voitures d'été. Les dommages sont de $40,000 à $50,000. Montant d'assurances inconnu.

Le boulangisme est chose tellement disparue que, mercredi, lors d'un vote à la chambre sur l'élection de Clignancourt, Laguerre lui-même a voté contre les boulangistes.

Gladstone a atteint sa 81ème année lundi.

Sur 45.542 Canadiens que comptent Lowell, Worcester, Lawrence, Lynn, Salem et Manchester, 979 seulement sont propriétaires.

La Minerve annonce que la société conclue entre MM. Trefflé Berthiaume et Rémi Tremblay, pour l'exploitation du journal, comme éditeurs, a été dissoute de consentement mutuel.

Un nommé Edouard Derosière vient de mourir à Telluride, Colorado, laissant, dit-on, une assez jolie fortune ; mais personne ne connaît ses héritiers. Il y a environ 17 ans que le défunt a quitté le Canada et l'on suppose que ses parents doivent demeurer à *Sorel* ou dans les environs. Lorsque Derosière a quitté le pays, il avait encore son père et sa mère et un frère nommé Eugène. Avis aux intéressés.

D'après un récent rapport il y a à Montréal :

Maisons de prostitution	109
" suspectes	18
" de fèves (beaneries)	52

Octave Feuillet est mort en France, à l'âge de 72 ans. Il était de l'Académie française et officier de la Légion d'Honneur.

Le Dr Saint-Jean a été mis en nomination à la mairie d'Ottawa. Il y a trois autres candidats sur les rangs.

On dit que l'hon. J. Aldéric Ouimet, orateur de la chambre des communes, sera candidat à la mairie de Montréal.

Il est probable que M. J. C. Chapais, de Québec, va venir à Manitoba donner des conférences sur l'industrie laitière.

On dit que plusieurs nouvelles beurreries et fromageries seront établies dans la province au printemps.

Chronique Locale.

—Bonne et heureuse année.

—Température magnifique.

—Les marchands de fourrures se plaignent de l'absence des acheteurs.

—On demande de la neige, car un hiver sans neige est trop triste.

—Avez-vous besoin d'un bon pardessus fait à ordre, allez chez C. A. Gareau.

—Les commis-voyageurs ont eu leur banquet annuel au Clarendon, à Winnipeg, lundi dernier.

—Son honneur le lieutenant-gouverneur et Madame Schultz recevront à l'Hôtel du Gouvernement demain, de 2 à 3.30 heures.

—Avez-vous besoin d'un bon habillement tout fait, allez chez C. A. Gareau.

—Aujourd'hui, à cinq heures et quart, il y aura, à la cathédrale, un salut solennel, à l'occasion de la fin de l'année 1890.

—Avez-vous besoin d'un bel et bon habillement fait à ordre, pour les Fêtes, allez chez C A. Gareau.

—Si vous avez besoin de harnais allez voir E. L. Joyal, No. 363 rue Principale, Winnipeg. 4i.

—Les élèves du collège commencent leurs vacances du jour de l'an aujourd'hui. La rentrée aura lieu samedi prochain.

—Pour couvertes à chevaux, colliers, harnais doubles et simples, allez chez E. L. Joyal, No. 363 rue Principale, Winnipeg. 4i.

—Le 6 janvier, de midi à 2 heures, les membres des divers corps municipaux pour 1891 devront prêter serment de qualification et d'office.

—Perdue, ces jours derniers, une épinglette en geai ornée de perles. Récompense à la personne qui la rapportera à nos bureaux.

—Voulez-vous acheter à prix très modérés un harnais double ou simple, colliers, couvertes, fouets, etc., allez chez E. L. Joyal, No. 363 rue Principale, Winnipeg 4i

—Les Sœurs de la, Charité de l'Orphelinat de Saint-Boniface offrent leurs sincères remerciements aux personnes dont les noms suivent, pour les gracieux cadeaux de Noël dus à leur générosité : MM. A. Macdonall, Macaffray, Radiger et Gosselin ; Mesdames Bawlf, James de Gaspé Stuart, Nancy Smith, Ghent Davis, O. Monchamp, P. Marin et T. Jobin.

—Les Sœurs de l'Hôpital de Saint-Boniface offrent leurs sincères remerciements à Madame Emmerling, Madame Chénier M. Gosselin, de Saint-Boniface ; à Mesdames A. H. Bertrand et Parker, de Lasalle, aussi à MM. Alex Macdonald, J. A. Richard, W. D. Douglas, du Leland, Winnipeg, pour la preuve tangible de charitable sympathie, que les malades de l'hôpital recevaient de leur part, respectivement, à Noël. Le Bon Dieu, qui accepte comme rendu à Lui-même ce qu'on fait pour ses membres souffrants, ne manquera pas, nous l'espérons, de verser d'abondantes bénédictions sur ces personnes.

AVIS.

Avis est donné par les présentes que demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte incorporant une certaine compagnie, sous le nom de "The Western Life Assurance Company," pour lui permettre de faire des opérations d'assurance sur la vie, soit à vie, par annuités ou placements, et de faire généralement des affaires d'assurance sur la vie dans toutes les branches avec tous les pouvoirs qui sont généralement accordés à de telles compagnies pour les placements de deniers ou autres fins.

AIKINS, CULVER, PATTERSON ET McCLENEGHAN,
Solliciteurs pour les requérants.
Winnipeg, 26 décembre 1890.

9i 31.12

MAISON DE PENSION

Coin des rues Dumoulin et Saint-Joseph

SAINT-BONIFACE.

Les étrangers, les personnes de la campagne et tous ceux qui veulent loger dans une maison privée, trouveront chez Madame Jean, à l'adresse ci-dessus, tout ce qui est désirable comme confort et tranquilité, à des prix modérés.

Il y a une excellente étable pour les attelages de ceux qui viennent en voiture.

AVIS.

Demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte autorisant la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique à prendre et employer les terres requises pour faire les affaires télégraphiques autorisées par sa charte, et assimilant ses pouvoirs sous d'autres rapports à ceux donnés aux compagnies constituées en vertu de "l'Acte des compagnies de télégraphe électrique." 9i 10.12

A l'Enclos de Saint-Norbert.

Un bœuf rouge, le bout des quatre pattes et la queue blanche, une tache blanche dans le haut du front et une barre blanche de chaque côté des épaules.

Une taure rouge âgée de deux ans, tache blanche dans le flanc droit et dans le haut du front.

Z. BRABANT,
Gardien d'enclos.

HOTEL SAINT-BONIFACE.

COIN DES RUES TACHÉ ET NOTRE-DAME.

FIDÈLE MONDOR, PROPRIÉTAIRE

De première classe, sous tous les rapports. Aussi bonnes écuries.

Prix modérés. La maison est avantageusement connue. 1a.7.11.88

GEO. E. FORTIN,

AVOCAT ET NOTAIRE PUBLIC.

Argent a preter sur hypotheque

366, RUE MAIN, WINNIPEG, MAN.
8 10 90

EXCURSIONS

— A —

Ontario et Quebec

— PAR LE —

Chemin de Fer Canadien Pacifique

--$40--

Billets mis en vente tous les jours du

18 NOV. AU 31 DÉC.

BONS POUR TROIS MOIS,

Avec privilege d'extension en payant une petite somme additionnelle.

—ARRETS A N'IMPORTE QUELLE STATION.—

La seule ligne qui offre du comfort.
Pas de changements de chars.
Pas d'examen de bagage.
Pas de retard aux points de raccordements.
Les plus beaux convois en Amérique.

Pour toutes informations s'adresser à
J. HEARN, Saint-Boniface, Man.
P PARENTEAU, Saint-Jean-Baptiste, Man.
W. B. GILLMAN, Otterburn. Man.
A. W. MOORE, Marquette, Man.
GEO. HOKES, Oak Lake, Man.

ROBT. KERR,
j.1j. 12.11 Agt. gén. des Passagers.

WHAT

SCOTT'S EMULSION CURES

CONSUMPTION
SCROFULA
BRONCHITIS
COUCHS
COLDS
Wasting Diseases

Wonderful Flesh Producer.

Scott's Emulsion is not a secret remedy. Containing the stimulating Hypophoshites and Pure Norwegian Cod Liver Oil, the potency of both being largely increased. It is used by Physicians all over the world.

PALATABLE AS MILK.

Sold by all Druggists. 50c. and $1.00

Etablis depuis 9 ans. **Nos. 580-582 Rue Main.**

LES MAGASINS "CHEAPSIDE"

MAGASINS :-: DU :-: BON :-: MARCHÉ.

:o:

Les propriétaires de ces magasins venant de la ville de Québec connaissent parfaitement les besoins des lecteurs du *Manitoba* et comme trois d'entre eux parlent le français vous pouvez faire vos demandes dans votre propre langue.

Une quantité considérable de leurs marchandises viennent de et sont fabriquées à Québec. Assortiments les plus utiles et à MEILLEUR MARCHÉ qui puissent se trouver en Canada.

Nous comptons déjà de nombreuses pratiques à Saint-Boniface, Sainte-Anne, Saint-Norbert, etc., mais nous en voulons encore plus, et pour cela nous vous offrons des avantages spéciaux. Nous ne vendons point de mauvaises marchandises.

NOTRE ASSORTIMENT DE $60,000 EST LE PLUS CONSIDÉRABLE DE WINNIPEG ET NOUS FAISONS LE MEILLEUR COMMERCE.

SI VOUS DEVENEZ NOTRE PRATIQUE VOUS NE NOUS LAISSEREZ PLUS. Nous satisfaisons tout le monde.

:o:

Plus de 600 pièces d'étoffes à robe, de 10, 15 jusqu'à 30 cts.
Flannelles grises fortes, 20 cts.
Flannellettes, 10 et 12½ cts.
Laine, 40 cts. Meilleure laine, 60 cts.
Pardessus pour enfants, de $1.50 à $4.00.
Manteaux pour femmes, $4 et $5.

Meilleurs cachemires, tout laine, 50 cts.
Flannelles larges, pesantes, supérieures, 25 cts.
Flannelles rouges, 20, 25 cts et en montant.
Laine supérieure, 15 cts le paquet, valant, 20 et 25 cts.
Draps à manteaux, plus de 100 nouveaux patrons.
Manteaux courts dans les derniers goûts, plus de 200.

TOUTES ESPECES DE MARCHANDISES SECHES.

POUR LA MAISON NOUS AVONS PLUS DE 400 PIECES DE TAPIS VARIANT DE 15 CTS A $1.00.

Nous paierons votre passage sur les chars urbains. Dites au conducteur d'arrêter aux

MAGASINS "CHEAPSIDE,"

580-582 Rue Principale, - - - - Winnipeg.

VENANT DE RECEVOIR

UN ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE

MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER

— TELLES QUE —

Tweeds Francais, Anglais, Ecossais et Canadiens, dans les derniers gouts.

HARDES-FAITES DANS LES DERNIERS PATRONS.

Aussi :—Corps, Calecons, Chemises en Laine, Etc., Etc.

PARDESSUS ET CASQUES EN FOURRURES.

C. A. GAREAU, Marchand-Tailleur,

Enseigne des CISEAUX D'OR,

324 rue Principale, Winnipeg, vis-a-vis l'Hotel du N. P. & M.
1 28 2 90

1890. AU BON MARCHÉ. 1891.

NOUVELLES IMPORTATIONS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

LE MEILLEUR ASSORTIMENT DE LA PROVINCE.

Marchandises Seches, Hardes-Faites, Chaussures et Fourrures.

Ayant acheté mes marchandises directement des manufactures, je puis vendre 10 à 15 par cent meilleur marché qu'ailleurs.

(PAS DE VIEUX STOCK, PAS DE MARCHANDISES RONGEES PAR LES MITES.)

VOYEZ MON ASSORTIMENT AVANT DE FAIRE VOS ACHATS D'AUTOMNE ET D'HIVER.

N.B.—Tailleur de première classe attaché à l'établissement. Les marchandises achetées à la verge seront taillées gratis. Demandez une carte d'Escompte.

8.10.90

Au Pavillon Francais.

F. E. VERGE.

AGRICULTURE

UNE TRÈS JUSTE APPRÉCIATION

"Quelle différence y a-t-il entre un bon cultivateur et un cultivateur routinier ?" me demandait, l'autre jour, un marchand de mes amis.—"Je ne sais trop, lui répondis-je."—"Je vais vous le dire, reprit le marchand":

"L'autre jour, un jeune cultivateur entre à mon magasin et me demande si j'avais besoin d'œufs frais." Sur ma réponse affirmative, il me présente trente douzaines d'œufs. — "Sont-ils frais, lui demandai-je ?"—"Oui, je puis les garantir."—"Comment se fait-il que vous ayez autant d'œufs frais en plein hiver ?" —"En tenant mes poules autant que possible dans les mêmes conditions durant l'hiver que durant l'été, fut sa réponse."

Je me dis en moi-même, ce jeune homme doit être un bon cultivateur. Après informations prises, j'appris de lui ce qui suit : Ce cultivateur tire presque autant de lait de ses vaches durant l'hiver que durant l'été ; il fait quantité d'excellent beurre qu'il vend à haut prix à des pratiques choisies, il n'a jamais assez de beurre pour les fournir toutes. Il cultive suivant les principes et ne fait rien sans connaissance de cause. Il lit les journaux et est abonné à diverses revues agricoles, en un mot, c'est le cultivateur de progrès.

Quelques jours après mon entrevue avec ce cultivateur modèle, un autre cultivateur de mes chalands se présente à mon magasin. Il prend un siège et s'assied en disant : "Grand Dieu ! que les temps sont durs pour le cultivateur ; il n'y a plus moyen de rien faire dans notre état." Un instant après, il demande une livre de sucre et une *palette* de tabac. — "Vous n'acheteriez pas du beurre, me dit-il, j'en ai une petite tinette dans ma voiture, vous pouvez voir s'il vous convient." Je me rendis à la voiture de cet homme, pour voir quelle espèce de beurre il avait. C'était du mauvais beurre qui sentait le *fort* à dix pieds. Sur mon refus d'acheter ce beurre : —"C'est bien, me dit-il, je vais tâcher de le placer ailleurs ; vous marquerez le sucre et le tabac ;" il partit en répétant : "que c'est donc difficile de faire de l'argent ces années-ci."

Voilà, suivant moi, le portrait du cultivateur routinier qui ne veut pas réussir, qui se contente de s'endetter jusqu'à ce qu'il se voit forcé de vendre sa terre et qui crie bien fort en attendant : "Que les temps sont durs"

POUR LES MOUTONS DURANT L'HIVER

Le cultivateur soigneux devra avant tout préparer un abri pour ses moutons contre les pluies froides ou les tempêtes de neige durant l'hiver. Le mouton, par son épaisse toison peut endurer un froid très vif ; mais cette toison devient humide par la pluie ou la neige fondue, les moutons souffrent beaucoup du froid, prennent la gourme et sont sujets aux rhumatismes.

La bergerie doit être bien aérée, c'est le grand point ; le plus souvent elle est trop chaude ; ce qu'il faut aux moutons c'est un abri contre la pluie et la neige où ils pourront entrer et sortir à volonté ; ils ne s'occupent guère du froid, si grand qu'il soit.

On dirait que la nature a donné au mouton un instinct particulier pour pressentir d'avance l'approche de la tempête. Un correspondant au *Breeder's Gazette* raconte à ce sujet le fait intéressant suivant :

"Un soir d'automne, un peu avant le coucher du soleil, je vis accourir mes moutons du pâturage et entrer dans la bergerie où ils avaient logé l'hiver précédent. Quelques heures après, une pluie torrentielle commençait et durait toute la nuit. Aussitôt que la tempête fut finie mes moutons retournèrent au champ. Ils ne revinrent à la bergerie que plusieurs jours après, juste à temps pour éviter un nouveau déluge. Comme l'hiver approchait, je remarquai que mes moutons passaient toutes les nuits à la bergerie. De ces faits, je conclus que cet animal domestique sait bien se mettre à l'abri du mauvais temps quand la chose lui est possible."

Combien de cultivateurs négligeants refusent à leurs moutons cet abri protecteur.

Puisque nous sommes à parler de mouton, je ferai part à mes lecteurs de la conversation suivante que tenait, il y a quelques jours, deux braves cultivateurs :

—"Dis donc, Jacques, tes moutons boivent-ils durant l'hiver ?

—"Mais non, lui répondit Pierre, je ne donne jamais d'eau aux miens, ils se désaltèrent en mangeant de la neige."

Que dites-vous de cela ? C'est à peine croyable, et dire qu'il y a beaucoup de cultivateurs qui pensent qu'il n'est pas nécessaire de donner de l'eau à leurs moutons durant l'hiver, que la neige suffit pour les désaltérer.

A ces cultivateurs, je conseillerai quand ils auront bien soif, d'essayer de se désaltérer en mangeant de la neige. Quand ils auront vu comment cela fait passer la soif, ils cesseront de faire souffrir leurs moutons de la soif.